

PUBLIC

Cette journée cible sur le bassin Rhône-Méditerranée :

- les directeurs de syndicats de bassin versant et d'EPTB (portant des travaux sur les cours d'eau ou portant des SAGE, des contrats de rivière ou des PAPI),
- les directeurs des réseaux régionaux gestionnaires de milieux aquatiques,
- les directeurs des services techniques des conseils régionaux et conseils généraux,
- les directeurs des services de l'État en charge de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (DDT, DREAL, SGAR).

LIEU

ESPASCAF, 69 boulevard Vivier Merle - 69003 Lyon

COMMENT VENIR ?

En transports en commun :

Metro B, arrêt gare Part Dieu
Tram T1, arrêt gare Part Dieu

En voiture

Parkings de la gare ou du centre commercial de Part Dieu

INSCRIPTION

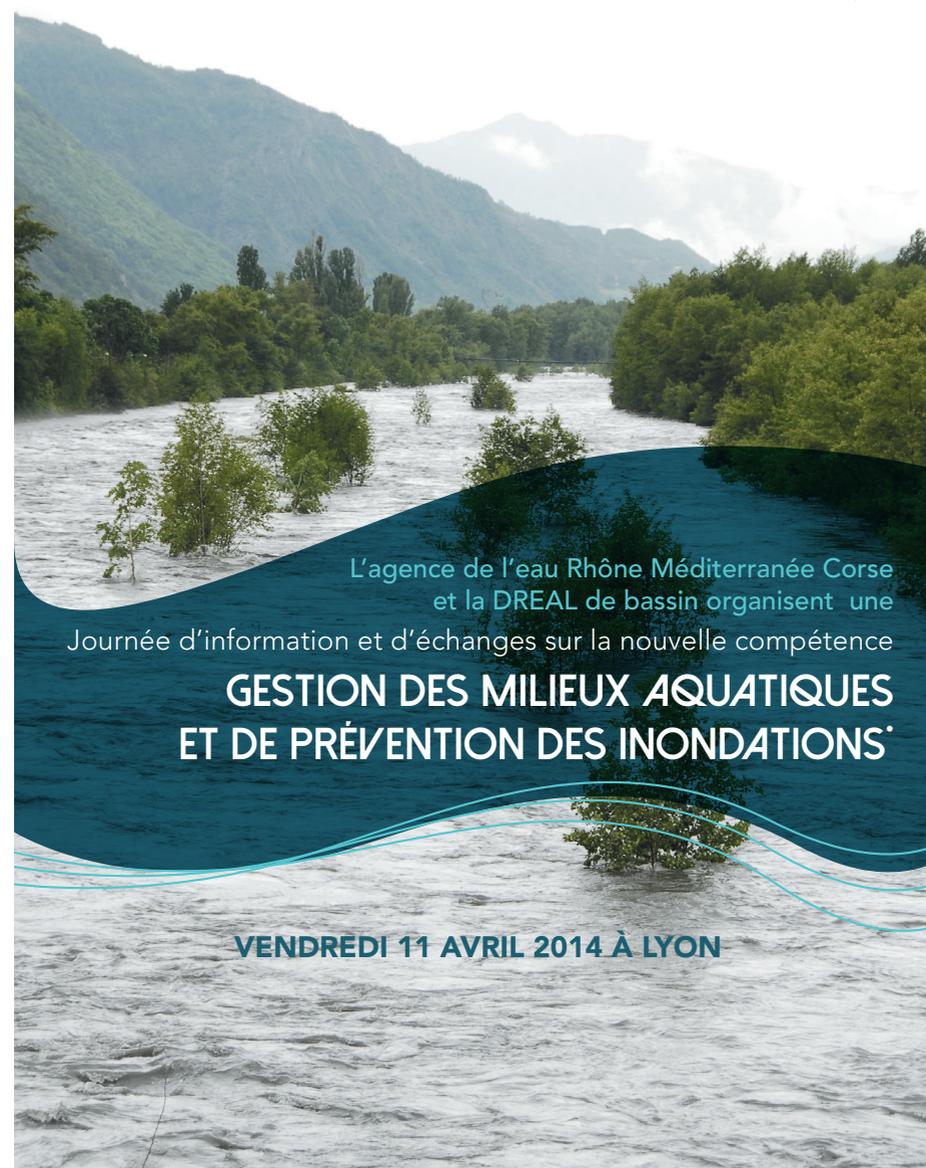
Inscription obligatoire avant le 4 avril 2014, à l'adresse suivante : <https://fr.surveymonkey.com/s/JourneeGEMAPI>

Informations :

contact.colloquegemapi@eaurmc.fr



établissement public de l'État



L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
et la DREAL de bassin organisent une

Journée d'information et d'échanges sur la nouvelle compétence

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE PRÉVENTION DES INONDATIONS*

VENDREDI 11 AVRIL 2014 À LYON

*Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles créant une compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles attribue, à compter du 1^{er} janvier 2016, une nouvelle compétence aux communes et à leurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI). Elle instaure une nouvelle taxe facultative pour l'exercice de cette compétence et crée les EPAGE (établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux) comme nouvelle structure opérationnelle dans le paysage de la gouvernance de l'eau.

Sans attendre la parution des décrets d'application de la loi, la DREAL de bassin et l'agence de l'eau vous proposent un temps d'échange pour mieux préparer la mise en œuvre de cette loi sur le territoire du bassin Rhône Méditerranée.

Cette journée poursuit trois objectifs principaux :

- **Informier** : partager les mêmes éléments de constat sur la loi.
Quels sont ses champs d'application ? A partir de quand s'appliquera-t-elle ? Quels moyens financiers existent pour l'exercice de cette nouvelle compétence ?
- **Echanger** : faire le point sur les enjeux de la réforme et les questions qu'elle pose.
Quelles conséquences pour les structures existantes de bassin versant ? Quelles évolutions des labels EPTB et EPAGE ?
- **Contribuer** : les échanges permettront également de participer au débat national sur ce sujet, notamment dans la perspective des prochains décrets d'application.

PROGRAMME

> 9h00 - 9h30

Accueil

> 9h30 - 9h45

Ouverture de la journée
par **Patrick Vauterin**

Directeur adjoint, chef de la délégation de bassin Rhône-Méditerranée, DREAL Rhône-Alpes

> 9h45 - 10h45

Création de la compétence GEMAPI par la nouvelle loi métropole : implications et enjeux

Jean-Baptiste Butlen

Adjoint à la sous-directrice, sous-direction de l'action territoriale et de la législation de l'eau, Direction de l'eau et de la biodiversité, MEDDE

Jean-Marc Kahan

Directeur du service technique de l'énergie électrique, des grands barrages et de l'hydraulique, Direction générale de la prévention des risques, MEDDE

Echanges et débats avec la salle

> 10h45 - 12h30

Table-ronde 1 : « GEMAPI : vers une compétence intégrée pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations ? »

Animée par Patrick Vauterin

Betty Cachot

Directrice du syndicat de rivières Brévenne-Turdine, SYRIBT (69)

Sylvie Duplan

Directrice du syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses abords, SM3A (74)

**Christophe Barle
et Anne-Evelyne Chollet**

Direction du développement durable de la communauté de communes du Comté de Provence (83)

Echanges et débats avec la salle

> 12h30 - 14h00

Déjeuner

> 14h00 - 14h30

Structuration des EPTB et des EPAGE : orientations et enjeux pour le SDAGE Rhône Méditerranée

Matthieu Papouin

Directeur du département planification et programmation, agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Gérôme Charrier

Chef de projet politiques territoriales de l'eau, délégation de bassin Rhône Méditerranée, DREAL Rhône-Alpes

Echanges et débats avec la salle

> 14h30 - 16h15

Table-ronde 2 : « EPTB et EPAGE : quelle organisation, pour quelles missions ? »
Animée par Matthieu Papouin

Laurent Rhodet

Directeur du syndicat mixte du bassin des Sorgues (84)

Jacques Chabaud

Directeur du syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières, SMMAR (11)

Cyril Gaudot

Directeur de l'établissement public territorial du bassin Saône et Doubs (71)

Echanges et débats avec la salle

> 16h15 - 16h30

Clôture de la journée

Martin Guespereaou

Directeur général de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse